



AVIS PUBLIC

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 4 avril 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 suivantes:

Immeuble affecté

Bâtiment au 1601, boul. Saint-Régis
No de cadastre : 2 262 854
No de dossier : DM-161

Nature des dérogations

Permettre une superficie de l'emplacement existante de 2 787,1 m² (30 000 pi²) au lieu de la superficie minimale requise de 3 716 m² (40 000 pi²) ;

Permettre une largeur de l'emplacement existante de 30,48 m (100 pi) au lieu de la largeur minimale requise de 45 m (150 pi) ; et

Permettre un retrait latéral gauche (ouest) de 3,24 m (10,63 pi) pour l'ajout arrière au lieu du retrait latéral minimal requis de 7,5 m (24,60 pi).

Immeuble affecté

Bâtiment au 4, rue Chopin
No de cadastre : 1 457 917
No de dossier : DM-162

Nature de la dérogation

Permettre un retrait latéral droit de 2,30 m (7,55 pi) pour l'ajout d'un deuxième étage au lieu d'un retrait minimal requis de 2,43 m (8 pi).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 17 mars 2023.

SOPHIE VALOIS, greffière